

# ARRÊTÉ

relatif à la nomination des membres  
du Conseil d'administration de la Fondation pour la  
promotion du logement bon marché et de l'habitat  
coopératif  
(DT - Z 287)

14 novembre 2018

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (A 2 24; LOIDP);

vu le règlement sur l'organisation des institutions de droit public, du 16 mai 2018 (A 2 24.01; ROIDP);

vu la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977 (I 4 05; LGL), notamment son article 13;

vu les statuts de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, du 30 août 2001, notamment les articles 15, 19 et 21,

### ARRÊTE :

1. Pour la période du 01.12.2018 au 30.11.2023 la composition du Conseil d'administration de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif est la suivante :

#### Elus par le Grand Conseil

Mme BERTINAT Marie-Agnes (UDC)	03.06.1988	Avenue Henri-Golay 11 1203 Genève
M. DE COULON Yves (PLR)	05.08.1963	Chemin des Gotettes 68 1222 Vérenaz
M. KÄSER Guillaume (Ve)	26.11.1973	Rue de Moillebeau 42B 1209 Genève
M. OUDIN Remy (MCG)	24.04.1970	Chemin de Chaurion 6 1288 Aire-la-Ville
M. PUTALLAZ Thomas (PDC)	22.02.1976	Rue de Montchoisy 52 1207 Genève
Mme VALIQUER GRECUCCIO Nicole (S)	22.09.1960	Avenue Trembley 7 1209 Genève

*A pourvoir ultérieurement (EAG)*

**Représentant des fondations immobilières de droit public (FIDP)**

*A désigner ultérieurement par les FIDP*

**Représentant du Groupement des coopératives d'habitation genevoises**

M. CHAPPUIS Jean-Pierre                      09.03.1957      Case postale 268  
1211 Genève 28

**Représentant les milieux de la construction de logements estudiantins**

M. KRONNEBERG Jean-Jacques              23.04.1961      AGLAE  
Rue Rothschild 22  
1202 Genève

**Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) (avec voix consultative)**

M. DAO Vinh                                      13.07.1970      Office du logement et de la planification  
foncière  
case postale 3937  
1211 Genève 3

2. M. DE COULON Yves est désigné président par le Conseil d'Etat.
3. Les membres du Conseil d'administration de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif sont soumis au secret de fonction conformément à l'article 11 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017, dont la violation est sanctionnée par l'article 320 du code pénal suisse.
4. Conformément à l'article 22, alinéa 1 LOIDP, la rémunération est fixée dans le ROIDP.
5. Adresse du Conseil d'administration de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif :

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)  
Rue des Maraîchers 36  
1205 Genève  
tél : 022/322.20.70  
fax : 022/322.20.72



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti